



Universiteit  
Leiden

The Netherlands

## **Redistribution des revenus et réduction de la pauvreté par les allocations sociales et les impôts en Belgique et aux Pays-Bas**

Caminada, C.L.J.; Goudswaard, K.P.; Vliet, O.P. van; Bakker, V.B.

### **Citation**

Caminada, C. L. J., Goudswaard, K. P., Vliet, O. P. van, & Bakker, V. B. (2020). Redistribution des revenus et réduction de la pauvreté par les allocations sociales et les impôts en Belgique et aux Pays-Bas. *Revue Belge De Sécurité Sociale*, 61(2019/2), 285-315. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/86059>

Version: Publisher's Version

License: [Leiden University Non-exclusive license](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/86059>

**Note:** To cite this publication please use the final published version (if applicable).

# REDISTRIBUTION DES REVENUS ET REDUCTION DE LA PAUVRETE PAR LES ALLOCATIONS SOCIALES ET LES IMPOTS EN BELGIQUE ET AUX PAYS-BAS<sup>1</sup>

PAR **KOEN CAMINADA, KEES GOUDSWAARD, OLAF VAN VLIET ET VINCENT BAKKER<sup>2</sup>**

Universiteit Leiden

## 1. INTRODUCTION

Les Pays-Bas et la Belgique sont des pays où les inégalités de revenus sont relativement faibles et stables. La pauvreté y est également relativement faible dans une perspective internationale. Afin d'analyser l'évolution de la répartition des revenus (et de la pauvreté), il convient d'établir une distinction entre la répartition des revenus primaires, c'est-à-dire les revenus du marché tels que les salaires et les bénéficiaires, et la répartition des revenus secondaires, c'est-à-dire les revenus disponibles après le versement des impôts directs et des cotisations sociales ainsi que des allocations sociales perçues. Les allocations sociales ainsi que le prélèvement d'impôts et de cotisations permettent une répartition des revenus secondaires sensiblement plus égale que celle des revenus primaires.<sup>3</sup> L'effet redistributif total peut être subdivisé en une redistribution par les allocations sociales ainsi que le prélèvement d'impôts et de cotisations.<sup>4</sup> De manière générale, dans la plupart des pays, l'effet redistributif des allocations sociales est deux fois plus important que la redistribution obtenue par le biais du prélèvement d'impôts et de cotisations (OCDE, 2008, 2011, 2015 et 2017 ; Wang et al., 2012 et 2014 ; Caminada et al., 2017a).

Dans le présent article, nous abordons la question de l'influence des allocations sociales et des impôts directs sur l'évolution de l'inégalité des revenus et de la pauvreté aux Pays-Bas et en Belgique. La littérature sur l'Etat-providence (en retrait) semble impliquer que les Etats-providence sont devenus moins redistributifs. Toutefois, des études et des données récentes montrent que de nombreux Etats-providence sont

(1) Contribution préparée en vue de la journée d'étude « L'Etat social de la Belgique et des Pays-Bas », 25 mai 2018, Anvers. Les auteurs remercient Cok Vrooman (SCP, Universiteit Utrecht) et Ben van Velthoven (Universiteit Leiden) pour leurs précieux commentaires.

(2) Les auteurs sont respectivement professeur d'analyse empirique de la réglementation fiscale et sociale, professeur d'économie appliquée et de sécurité sociale, professeur de sécurité sociale et de politique du marché du travail dans une perspective internationale et doctorant à l'Universiteit Leiden. Cette étude a été rendue possible grâce au soutien financier de l'Instituut Gak.

(3) Danziger et al. (1981), Gottschalk et Smeeding (1997 et 2000), Atkinson et Brandolini (2001), Smeeding (2000 et 2004), Caminada et Goudswaard (2001 et 2010), Brandolini et Smeeding (2007 et 2009).

(4) Plotnick (1984), Ferrarini et Nelson (2003), Caminada et Goudswaard (2001), Fuest et al. (2010), Wang et al. (2014).

précisément devenus plus redistributifs au cours des années 1980 et 1990. Les Etats-providence n'ont pas pu entièrement aplanir l'augmentation des inégalités de revenus primaires, mais la plupart l'ont bel et bien fait dans une certaine mesure.<sup>5</sup>

Dans le présent article, nous montrons l'évolution dans le temps des effets redistributifs pour les Pays-Bas et la Belgique (cf. Wang et al., 2012 et 2014 ; Caminada et al., 2017a et 2017b). Nous utilisons les données de l'enquête *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie* (EU-SILC) réalisée par Eurostat dans 28 pays d'Europe (avec tous les problèmes de comparaison que cela implique). L'enquête EU-SILC contient des informations sur les revenus personnels et des ménages pour la période 2003–2016 pour la Belgique et 2005–2016 pour les Pays-Bas. Sur la base de ces données, nous pouvons calculer les inégalités en partant du coefficient de Gini comme critère. Les données relatives aux inégalités Gini du revenu disponible sont disponibles pour les deux pays depuis 1995. En résumé, nous évaluons aussi bien le niveau et l'évolution des inégalités des revenus que la redistribution via (le total) des allocations sociales et impôts directs pour la période 2005–2016. L'effet redistributif de l'Etat-providence est déterminé via la « *sequential budget incidence accounting method* ». Nous répétons l'analyse tant pour les Pays-Bas que pour la Belgique, mais en comparant la pauvreté par *poverty pre-tax-pre-transfer-income* avec le *poverty after-tax-after-transfer-income*, ce qui donne une image (du développement) de la réduction de la pauvreté par (le total) des allocations sociales et des impôts directs. Les données sont disponibles pour la période 1995–2016. Reste à savoir lequel des deux pays mène une politique sociale « plus efficace ». Pour ce faire, nous introduisons un *Public Policy Indicator* : nous divisons le degré de redistribution des revenus ou le degré de réduction de la pauvreté par le montant des dépenses sociales nettes en pourcentage du PIB (à partir des données de la base de données des dépenses sociales de l'OCDE SOCX). En d'autres termes, le dernier indicateur donne une indication sur le pourcentage de la population qui reste en dehors de la pauvreté par point de pourcentage du PIB en dépenses sociales nettes.

L'article est structuré comme suit. Il commence par la méthode d'étude et les données. Après cela, nous présentons les résultats de la comparaison par pays selon les inégalités de revenus et le degré de redistribution. Nous analysons ensuite de manière comparable les chiffres de la pauvreté. Cette contribution se clôture par une conclusion.

## 2. METHODE D'ETUDE

### 2.1. INTRODUCTION

La politique socioéconomique consiste à rechercher en permanence un équilibre entre les souhaits économiques et sociaux. Ces dernières années, une grande attention a été accordée à la récente crise économique (appelée la « Grande Récession »), mais l'évolution de la sécurité sociale est également pertinente pour évaluer la politique

(5) Kenworthy et Pontusson (2005), Jesuit et Mahler (2010 et 2017), Wang et al. (2014), Caminada et al. (2017a et 2017b).

socioéconomique. L'objectif premier de la sécurité sociale est de protéger les ménages contre les risques de perte de revenus et les risques de charges exceptionnelles, en particulier la lutte contre la pauvreté. En outre, le système social, mais aussi fiscal, doit contribuer au taux d'emploi en favorisant l'insertion et la mobilité sur le marché du travail. Ces dernières années, l'accent a été mis de plus en plus sur cet effet d'activation du système. En liaison avec l'objectif principal du système social, on peut citer comme objectif secondaire que la sécurité sociale, du moins y compris le système fiscal, assure un certain degré de redistribution des revenus. A cet égard, il est important de savoir quels ménages bénéficient de la protection du système de sécurité sociale et qui dispose des ressources nécessaires à cet effet.

Ceci est également intéressant étant donné qu'au cours de la période écoulée, tant aux Pays-Bas qu'en Belgique, d'importants changements ont eu lieu dans la politique sociale. Les changements ont renforcé l'effet d'activation du système, mais mettent sous pression l'effet redistributif (Cantillon, 2011 ; Van Vliet et Wang, 2015).

Une étude plus approfondie des autorités en retrait semble indiquer que les Etats-providence sont devenus moins redistributifs. L'OCDE (2017) conclut que la redistribution a diminué récemment dans la plupart des pays. D'autres études, en revanche, démontrent que la plupart des Etats-providence ont entamé une redistribution plus importante dans les années 1980 et 1990 (Kenworthy et Pontusson, 2005 ; Wang et al., 2014 ; Caminada et al., 2017a). Les Etats-providence n'ont pas totalement compensé l'augmentation de revenus primaires des ménages, mais l'ont bel et bien fait dans une certaine mesure. Généralement, les Etats-providence fonctionnaient comme prévu. Dans ce cadre, il peut être noté que, comme les systèmes d'imposition et d'allocations sont généralement progressifs, on peut également s'attendre à ce que des inégalités de revenus primaires plus élevées entraînent automatiquement une redistribution plus importante, même en l'absence d'actions politiques (Immervoll et Richardson, 2011).

Dans ce contexte, la question se pose de savoir dans quelle mesure le système social et fiscal aux Pays-Bas et en Belgique permet (encore) une redistribution des revenus. Cette contribution analyse plus en détail la période 1995–2016.

## **2.2. LA MESURE DES EFFETS REDISTRIBUTIFS DES IMPOTS DIRECTS ET DES ALLOCATIONS SOCIALES**

Les pouvoirs publics peuvent essayer d'influencer la répartition des revenus à trois niveaux : le revenu gagné (sphère primaire), le revenu disponible (sphère secondaire) et le revenu après utilisation des aides publiques (sphère tertiaire). Aucune donnée comparable au niveau international n'est disponible pour la répartition tertiaire. Ces transferts de revenus ne sont pas pris en considération.<sup>6</sup>

(6) Selon une étude du Sociaal en Cultureel Planbureau (SCP) (2017), les transferts de revenus liés dans la sphère tertiaire aux Pays-Bas ne contribuent pas de manière significative à la redistribution des revenus. Verbist et Matsaganis (2014) concluent que des services tels que les soins de santé, l'enseignement et la garde d'enfants ont un effet réducteur plus marqué sur les inégalités aux Pays-Bas qu'en Belgique, même si les effets en matière de pauvreté sont comparables.

Dans le cadre d'une étude empirique sur la répartition ou la redistribution des revenus, il convient d'opérer un certain nombre de choix conceptuels souvent différents dans la pratique (Atkinson, 1996 ; Morelli et al., 2015). Il s'agit, entre autres, du choix de la notion de revenu (primaire, secondaire, tertiaire ou imposable), des composantes entrant dans le calcul du revenu, du choix de l'unité de revenu (individu ou ménage) et, par extension, de la question de savoir si et, le cas échéant, comment elle est corrigée en fonction de la taille et de la composition des ménages (normalisation par application de barèmes d'équivalence). Par ailleurs, divers critères d'inégalités des revenus peuvent être utilisés, qui donnent parfois une image différente. Le critère le plus courant est le coefficient de Gini. Mais l'on sait que le coefficient de Gini est sensible à la partie centrale de la répartition des revenus par rapport à d'autres indicateurs globaux d'inégalités des revenus. Divers indicateurs d'inégalités des revenus sont sensibles à différentes parties de la répartition des revenus (Lambert, 1993).

En général, l'influence de la politique sociale sur les inégalités de revenus est calculée conformément au travail de Musgrave et al. (1974), dénommé *statutory budget incidence analysis*. Cette analyse standard de l'effet redistributif des impôts et des allocations sociales compare les inégalités des revenus primaires avec les inégalités de revenus après les allocations sociales et le prélèvement d'impôts et de cotisations (OCDE, 2011, p. 268). La redistribution par les allocations sociales et les impôts est définie comme les inégalités de revenus primaires moins les inégalités du revenu disponible (Kakwani, 1986 ; Ringen, 1991). Nous suivons cette approche.

Le Tableau 1 illustre les notions et la redistribution de revenus pertinentes. Nous utilisons le coefficient de Gini comme critère global pour les inégalités de revenus. Notre analyse se base à cet égard sur le « revenu standardisé ». Il s'agit du revenu des ménages corrigé pour les différences de taille et de composition des ménages. En effet, le nombre de personnes qui doivent vivre avec certain revenu au sein d'un ménage fait une grande différence. Afin de rendre comparables les revenus des ménages de taille et de composition différentes, le revenu est standardisé. La standardisation s'effectue en divisant le revenu du ménage par un facteur d'équivalence qui exprime l'importance de l'avantage d'échelle lors de la conduite d'un ménage commun.<sup>7</sup> Egalement conformément à la convention, les revenus les plus faibles et les plus élevés ne sont pas pris en considération (cf. Gottschalk et Smeeding, 1997, p. 661).

(7) Dans cette analyse, nous utilisons ce que l'on appelle la « modified OECD scale ». Une étude a démontré que le choix de barèmes d'équivalence pouvait influencer les comparaisons (internationales et/ou tendanciennes) des inégalités de revenus mesurées. Caminada et al. (2017a) montrent cependant que la méthode d'équivalence utilisée n'a guère d'importance lorsqu'il s'agit de répertorier la *redistribution* des revenus et ses variations. Et la *redistribution* est l'objet d'étude de cette contribution.

**TABLEAU 1 : INEGALITES DE REVENUS (PAUVRETE) ET REDISTRIBUTION**

Composantes de revenus	Inégalités de revenus (pauvreté) et redistribution
Salaires bruts + bénéfice de l'entreprise + revenu du patrimoine + pensions complémentaires obligatoires + transferts de revenus privés + autres revenus primaires = revenus primaires	Inégalités de revenus (pauvreté) avant allocations sociales et prélèvement d'impôts et de cotisations
+ Allocations sociales	-/- Redistribution par allocations sociales
= Revenu brut	= Inégalités de revenus (pauvreté) avant prélèvement d'impôts et de cotisations
-/- Impôt sur le salaire et prélèvement de cotisations sociales -/- Impôt sur le revenu	-/- Redistribution par prélèvement d'impôts et de cotisations
= Revenu disponible	Inégalités de revenus (pauvreté) après allocations sociales et prélèvement d'impôts et de cotisations

La *statutory budget incidence analysis* n'est d'ailleurs pas sans problèmes (Smolensky et al., 1987). Si l'on compare les inégalités (pauvreté) des revenus primaires aux inégalités (pauvreté) du revenu disponible, de nombreuses présomptions sont faites constamment, à savoir des structures de ménages et du marché du travail inchangées. Les changements de comportement dus aux allocations sociales et au prélèvement fiscal ne sont pas pris en compte (Frick et al., 2000 ; Bergh, 2005). Il va de soi que ces réactions comportementales sont importantes dans la réalité. En l'absence d'allocations sociales, il est probable qu'un plus grand nombre de personnes travailleront (plus d'heures), ce qui permettra de gagner des revenus primaires plus élevés.<sup>8</sup> Par ailleurs, on peut constater que la politique de sécurité sociale est depuis longtemps fortement axée sur l'augmentation du taux d'emploi, c'est-à-dire sur l'acquisition de revenus primaires. Les calculs basés sur la *statutory budget incidence* ne peuvent donc, en raison d'effets comportementaux, être considérés que comme une approche de la redistribution par la sécurité sociale.<sup>9</sup>

### 2.3. QUELS PROGRAMMES ?

Un choix méthodologique difficile concerne la prise en compte ou non des pensions. Certaines études dans ce domaine ne tiennent pas compte des pensions et se concentrent exclusivement sur le groupe d'âge des 15–64 ans (OCDE, 2017). Il est difficile de

(8) Kim (2000) démontre que tant la générosité que l'efficacité des allocations sociales peuvent influencer le niveau des inégalités de revenus primaires. Des travaux empiriques ont également été réalisés dans ce domaine (Jesuit et Mahler, 2010).

(9) Les *Budget incidence analyses* sont néanmoins populaires. On en trouve dans la littérature depuis des dizaines d'années (voir entre autres Musgrave et Thin, 1948 ; Gillespie, 1965 ; Kakwani, 1977a et 1977b ; Reynolds et Smolensky, 1977 ; OCDE, 2008, 2011, 2015 et 2017 ; Caminada et al., 2017a et 2017b).

comparer les revenus de personnes se trouvant dans des phases de la vie différentes. Par exemple, une fonction essentielle de la pension de retraite est de répartir le revenu sur différentes phases du cycle de vie.

A cet égard, une distinction peut être établie entre une pension de base publique et une pension complémentaire privée. Il y a beaucoup à dire pour intégrer dans une étude de redistribution la pension de base, généralement le plus grand programme de transferts de revenus publics. Les régimes de pension publics sont généralement considérés comme faisant partie du filet de sécurité sociale, avec des effets relativement importants sur la réduction de la pauvreté chez les personnes âgées. Il en va autrement dans le cas des pensions complémentaires privées, où il existe une forte relation entre les primes et les allocations. Il faut donc bien plus considérer cette pension comme un revenu différé que comme un transfert de revenus. La formation de pensions complémentaires privées ne vise pas non plus la solidarité, bien qu'elles contribuent elles aussi à la redistribution parmi les personnes âgées (Van Vliet et al., 2012 ; Been et al., 2017). A cela s'ajoute que, dans les statistiques internationales, il est souvent difficile de distinguer les pensions de base des pensions complémentaires. Cela plaide en faveur de la prise en compte des pensions totales dans l'analyse (Jesuit et Mahler, 2017).

Nous résolvons ce problème de choix – intégrer ou non les pensions – de manière pragmatique en exécutant deux fois tous les calculs : les revenus primaires sont calculés pensions comprises et hors pensions. Dans le premier cas, les pensions contribuent à la redistribution calculée et à la réduction de la pauvreté, et dans le second cas non.

Enfin, on peut noter que l'enquête EU-SILC ne contient pas d'informations sur les impôts indirects, qui sont généralement moins redistributifs que les impôts directs. On considère souvent que les impôts indirects sont dégressifs étant donné que les revenus les plus faibles consomment relativement beaucoup par rapport à leurs revenus.

#### **2.4. DONNEES EUROSTAT**

L'intérêt croissant pour les différences au niveau des inégalités de revenus (dans le temps et entre les pays) a donné lieu à un grand nombre d'études.<sup>10</sup> S'il est de plus en plus possible d'analyser des ensembles de (micro)données provenant de différents pays, la comparabilité reste un défi pour les chercheurs. Caminada et al. (2017b) utilisent pour les Pays-Bas les meilleures données disponibles à cette fin du Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS IPO ; disponibles pour 1990–1999 et 2001–2014), mais de telles microdonnées administratives détaillées ne sont pas disponibles pour la Belgique.

Une alternative pourrait être trouvée dans les données du LIS Cross-National Data Center au Luxembourg (LIS) ou de l'Income Distribution Database de l'OCDE (IDD), mais celles-ci aussi sont soumises à toutes sortes de restrictions. Les microdonnées du LIS semblent être les meilleures données disponibles pour comparer

(10) Voir Caminada et al. (2017a) et les études qui y sont reprises.

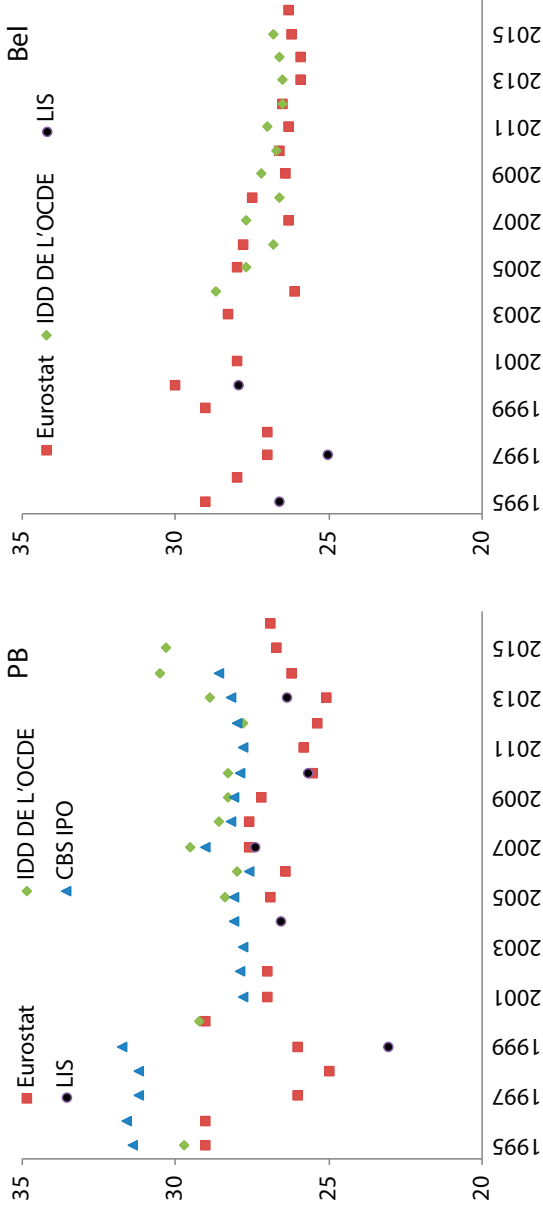
les inégalités de revenus et la redistribution via les allocations sociales et les impôts d'un pays à l'autre et dans le temps en raison de l'harmonisation des données (Nolan et Marx, 2009 ; Smeeding, 2004 ; Ravallion, 2015 ; Smeeding et Latner, 2015), mais le LIS utilise des *waves*, les chiffres faisant ainsi défaut pour de nombreuses années. En outre, des données LIS sont disponibles pour les Pays-Bas jusqu'en 2013 inclus, alors que la série temporelle pour la Belgique se termine en 2000. L'inconvénient des données de l'OCDE est qu'il ne s'agit pas de microdonnées, mais de données extraites. En effet, une caractéristique importante de l'IDD de l'OCDE est que les indicateurs rapportés ne sont pas calculés à partir de sources de données d'origine, mais sont plutôt collectés en soumettant un questionnaire identique à des consultants de chaque pays (généralement de ministères ou de bureaux statistiques nationaux). La comparabilité des données déclarées peut poser problème. Il manque également de nombreuses années de données dans l'IDD de l'OCDE, notamment dans la période antérieure à 2005. Aux fins de notre étude, les fichiers transversaux d'Eurostat semblent les plus indiqués en raison de la plus grande disponibilité des données. Une restriction connue des données d'Eurostat est toutefois l'interruption de la série temporelle entre 2001 et 2005 en raison du passage de l'*European Community Household Panel* (ECHP) aux *European Union Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC).

Le Tableau 2 présente les résultats du coefficient de Gini pour le revenu disponible standardisé issu des différentes sources de données pour les années de données disponibles.



TABLEAU 2 : COMPARAISON DES RESULTATS GINI POUR LE REVENU STANDARDISE ISSU DE DIFFERENTES SOURCES DE DONNEES

Année	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	N			
<b>Pays-Bas</b>																										
Eurostat												26,9	26,4	27,6	27,2	25,5	25,8	25,4	25,1	26,2	26,7	26,9		20		
IDDE							28,4	28,0	29,5	28,6	28,3	28,3												12		
L'OCDE																										
LIS							23,1	27,4	26,6	27,4	25,7	26,6	26,6											5		
CBS IPO							27,8	27,9	27,8	28,1	28,1	28,1	28,1	27,6	29,0	28,2	28,1	27,9	27,8	28,0	28,2	28,6		19		
<b>Belgique</b>																										
Eurostat							29,0	28,0	27,0	29,0	30,0	28,0	28,3	26,1	28,0	27,8	26,3	27,5	26,4	26,6	26,3	26,5	25,9	26,2	26,3	21
IDDE																									12	
L'OCDE																										
LIS							26,6	27,9	25,0	27,9	27,9	26,6	27,7	26,8	27,7	26,6	27,2	26,7	27,0	26,5	26,5	26,6	26,8		3	



Source : Eurostat, IDD DE L'OCDE, LIS et CBS IPO et propres calculs.

Comme tous les ensembles de données sont soumis à des limitations, nous avons exécuté une analyse de sensibilité en effectuant tous les calculs (en plus des données d'Eurostat) avec les données des Income Distribution Databases de l'OCDE, les microdonnées du LIS

(Wang et Caminada, 2017 et 2018) et le CBS Inkomenspanelonderzoek (sur la base de Caminada et al., 2017b). Ces analyses étayent les conclusions que nous tirons sur la base des données de l'EU-SILC.<sup>11</sup>

## 2.5. DEPENSES CONSACREES A LA POLITIQUE SOCIALE

Le degré de redistribution des revenus et de réduction de la pauvreté est déterminé par la mesure dans laquelle les régimes sociaux ciblent les catégories de revenus les plus faibles (*targeting*), mais le niveau global des dépenses sociales joue également un rôle. A prestations égales (degré de redistribution des revenus ou réduction de la pauvreté), le pays qui réalise le moins de dépenses sociales atteindra les mêmes objectifs en exploitant moins de ressources. Dans notre analyse empirique, nous appliquons l'approche de Korpi et Palme (1998). Il semble que les Pays-Bas aient été un peu plus économes (= plus axés sur le groupe cible), tandis que la Belgique a opté pour l'universalisme ; voir paragraphes 3 et 4. Par ailleurs, on peut remarquer qu'un plus grand *targeting* signifie certes que, pour chaque euro dépensé, une plus grande réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus peut être réalisée, mais qu'elle comporte aussi des inconvénients. Ainsi, les programmes ciblant exclusivement les groupes à faibles revenus entraînent un renforcement du piège de la pauvreté, c'est-à-dire une pression marginale élevée sur une augmentation brute des revenus. Par ailleurs, on peut affirmer qu'un système universel à large couverture est important en vue de la solidarité nécessaire (Van der Veen, 2016).

Afin d'analyser l'« efficacité » de la politique dans les domaines de la redistribution des revenus et de la réduction de la pauvreté, les performances des Pays-Bas et de la Belgique dans ces domaines sont liées à l'ampleur des dépenses sociales.<sup>12</sup> Nous utilisons des données provenant de la base de données des dépenses sociales de l'OCDE (SOCX). SOCX présente à la fois les dépenses sociales brutes et nettes, et établit également une distinction entre les dépenses sociales publiques et privées. Nous utilisons les dépenses sociales totales nettes parce qu'il s'agit d'un meilleur indicateur de l'ensemble des dépenses sociales dans un pays (Adema et al., 2011).<sup>13</sup> Premièrement, la correction

(11) Il ressort ainsi également de l'analyse des données LIS qu'aux Pays-Bas, le degré de redistribution a augmenté entre 1993 et 2013. Pour la Belgique, les données LIS ne sont disponibles que jusqu'en 2000. L'analyse basée sur les données de l'OCDE montre également que le degré de redistribution a augmenté aux Pays-Bas entre 2005 et 2015. En Belgique, le degré de redistribution a augmenté lorsque nous regardons les chiffres relatifs aux inégalités de revenus et est resté identique lorsque nous regardons les calculs basés sur les chiffres de la pauvreté. Enfin, les chiffres de CBS IPO montrent également que le degré de redistribution a augmenté aux Pays-Bas au cours des deux dernières décennies. Des variations peuvent toutefois aussi être observées entre les différents ensembles de données. Ainsi, le Tableau 2 montre que pour la période 2005–2014, les inégalités de revenus auraient diminué selon les chiffres d'Eurostat, alors qu'elles auraient augmenté selon les chiffres de l'OCDE et de CBS IPO. En Belgique aussi, on observe des différences au niveau du détail entre les ensembles de données. Ainsi, entre 2004 et 2005, les inégalités de revenus auraient augmenté selon les chiffres d'Eurostat, alors qu'elles auraient diminué selon les chiffres de l'OCDE.

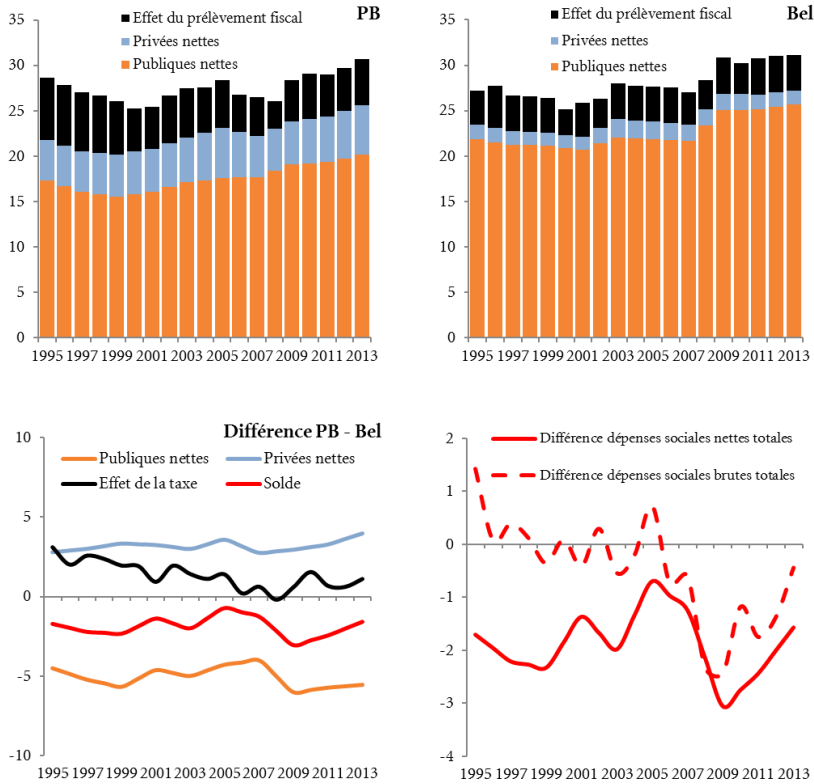
(12) Les dépenses sociales sont l'indicateur traditionnel des efforts sociaux des pays. Mais cet indicateur est peu révélateur de l'évolution des droits, des conditions et des devoirs que les citoyens ressentent et a donc des limitations lorsqu'il s'agit de mesurer l'universalisme ou la sélectivité de la politique sociale (Vrooman, 2016).

(13) Cela va de pair avec un échange, puisque ces données ne sont disponibles que pour toutes les années impaires depuis 1995, reposent sur des estimations et ne peuvent pas être désagrégées en programmes sociaux.

a été faite des différences institutionnelles liées au prélèvement fiscal (net), découlant des impôts directs sur les allocations, des impôts indirects sur la consommation des bénéficiaires et des avantages fiscaux à finalité sociale. Deuxièmement, les dépenses sociales privées sont également prises en compte, car une comparaison entre les Pays-Bas et la Belgique pose des problèmes vu l'importance des pensions (complémentaires privées) aux Pays-Bas.

La Figure 1 montre la composition et l'évolution des dépenses sociales nettes aux Pays-Bas et en Belgique depuis 1995. Il apparaît que les dépenses sociales nettes ont été plus faibles aux Pays-Bas qu'en Belgique au cours de toutes les années. Au cours de l'année de données la plus récente, les Pays-Bas consacrent 25,6 % du produit intérieur brut à des dépenses sociales, contre 27,2 % en Belgique.

La Belgique dépense nettement plus via les dépenses sociales publiques, tandis que les Pays-Bas connaissent des dépenses sociales privées plus élevées, ce qui peut (donc) en grande partie s'expliquer par le traitement différent des pensions complémentaires. La Figure 1 indique aussi clairement qu'il est assez important de savoir si l'on tient compte des dépenses sociales brutes ou nettes. Etant donné que les dépenses sociales nettes sont un meilleur indicateur de la générosité du système (que les dépenses sociales brutes), on peut conclure que les Pays-Bas ont toujours été « plus économes » que la Belgique durant toutes les années. En moyenne sur la période 1995–2013, la différence est de 2 points de pourcentage du produit intérieur brut.

**FIGURE 1 : HAUTEUR ET COMPOSITION DES DEPENSES SOCIALES NETTES, % DU PIB**

Source : SOCX de l'OCDE et propres calculs.

### 3. RESULTATS POUR LA REPARTITION/REDISTRIBUTION DES REVENUS

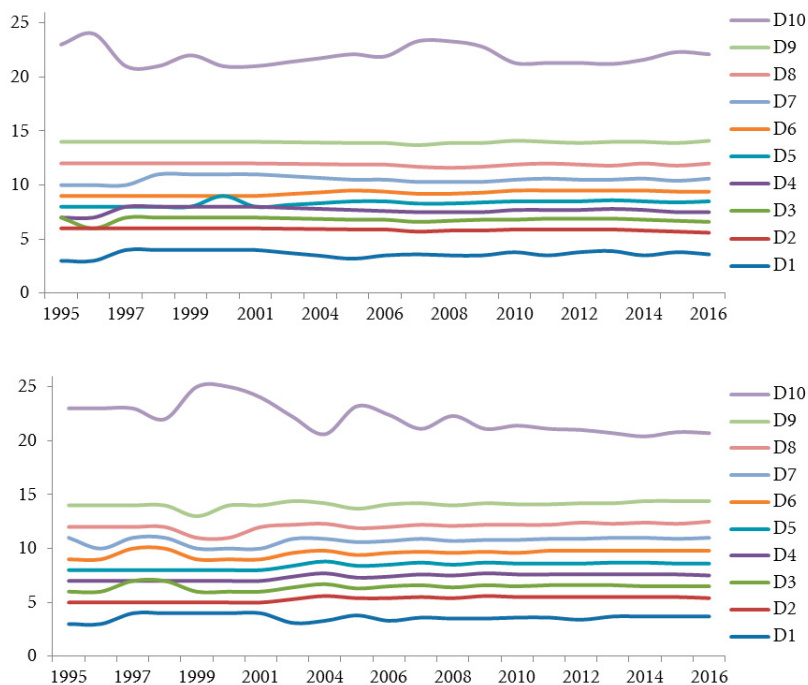
#### 3.1. TENDANCES AU NIVEAU DE LA REPARTITION DU REVENU DISPONIBLE SUR UNE PERIODE UN PEU PLUS LONGUE

La Figure 2 retrace cette évolution à l'aide des parts de revenus par décile (groupes de 10 pour cent où les revenus sont d'abord classés de bas à élevés). Ces déciles peuvent être regroupés pour obtenir une image un peu plus claire (Figure 3). Par cette approche, il semble à première vue que tant le niveau que l'évolution des parts de revenus des (groupes de) déciles sont très similaires pour les Pays-Bas et la Belgique.

Par ailleurs, aussi bien les Pays-Bas que la Belgique semblent avoir peu souffert de la tendance signalée par Piketty (2014) selon laquelle les plus riches perçoivent une part de revenus toujours plus importante. La part des 1 % supérieurs est relativement faible et stable, avec environ 4 à 5 % dans les deux pays, en particulier dans une perspective internationale ; voir aussi la Figure 4 à cet effet. Par ailleurs, on sait que

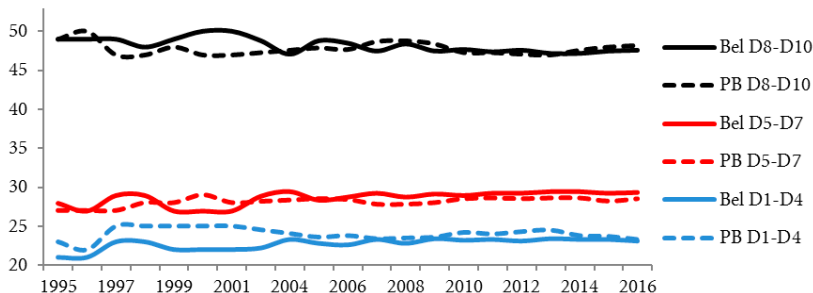
les 1 % inférieurs et 1 % supérieurs de la répartition ne sont pas bien représentés dans EU-SILC. Toutefois, Caminada et al. (2015) montrent, avec des données plus détaillées, qu'il n'y a pas non plus de trace d'une croissance des inégalités au sommet, du moins aux Pays-Bas.

**FIGURE 2 :** PART DES REVENUS PAR DECILE POUR LES PAYS-BAS (EN HAUT) ET LA BELGIQUE (EN BAS), 1995–2016



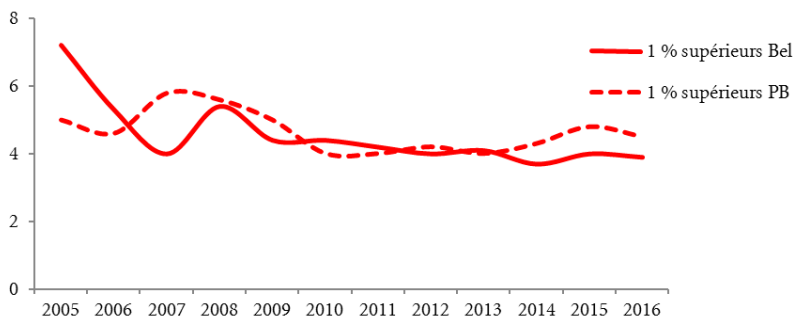
Source : Eurostat et propres calculs.

**FIGURE 3 : GROUPE DE DECILES DE REVENUS POUR LES PAYS-BAS ET LA BELGIQUE, 1995-2016**



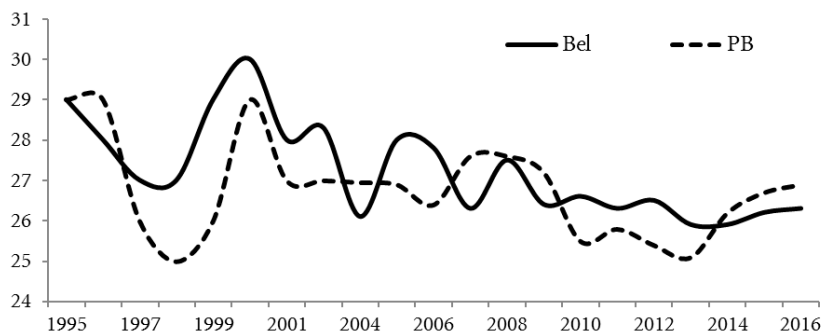
Source : Eurostat et propres calculs.

**FIGURE 4 : LES PAYS-BAS ET LA BELGIQUE SONT « PIKETY-PROOF » : 1 % SUPERIEURS (PLUS HAUT CENTILE DE REVENUS)**



Source : Eurostat et propres calculs.

La Figure 5 montre que, dans les deux pays, les inégalités de revenus (revenu des ménages standardisé Gini) étaient plus faibles en 2016 qu'en 1995. Une analyse plus approfondie montre qu'il s'agit de baisses significatives sur le plan statistique. La tendance à la baisse des inégalités de revenus est un peu plus marquée en Belgique qu'aux Pays-Bas.

**FIGURE 5 :** COEFFICIENT DE GINI POUR LE REVENU STANDARDISE POUR LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS, 1995–2016

Source : Eurostat.

### 3.2. TENDANCES AU NIVEAU DE LA REPARTITION DES REVENUS PRIMAIRES ET DU REVENU DISPONIBLE AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE DEPUIS 2005

Ce paragraphe reflète les inégalités de revenus primaires et de revenu disponible pour les Pays-Bas et la Belgique au cours de la période 2005–2016. La Figure 6 résume les résultats, ce qui permet de visualiser également les tendances des inégalités et de la redistribution. En moyenne, les inégalités de revenus aux Pays-Bas et en Belgique sont relativement similaires et stables sur la période 2005–2016. Aux Pays-Bas, les différences de revenus ont été muées par les inégalités croissantes des revenus primaires, totalement aplanies sous l'action du système des allocations sociales – à savoir les allocations AOW et de pension – et les impôts directs (voir aussi De Graaf-Zijl et Ooms, 2013 et Caminada et al., 2014). En Belgique, il était précisément question d'une légère tendance à la baisse des inégalités de revenus primaires, mais le degré de redistribution est resté pratiquement inchangé (à un niveau légèrement supérieur à celui des Pays-Bas). Les impôts et les allocations sociales réduisent les inégalités de 42 % aux Pays-Bas en 2016, contre 46 % en Belgique.

Des analyses de Decoster et al. (2018) pour la Belgique montrent que les augmentations du revenu disponible pour tous les déciles de revenus sur la période 1992–2018 sont principalement dues à des modifications de l'impôt sur le revenu, bien que celles-ci soient réduites par des cotisations de sécurité sociale plus élevées, notamment pour les déciles de revenus plus élevés. Alors que les pensions montrent des effets positifs sur l'ensemble de la répartition des revenus, les modifications de politique en matière d'assistance, d'allocations familiales et d'allocations de chômage ont notamment entraîné sur cette période des augmentations du revenu disponible au bas de la répartition des revenus.

Des études récentes montrent que la hausse des inégalités de revenus primaires au cours des dernières décennies est liée aux effets sur le marché du travail de la mondialisation et du progrès technologique (OCDE, 2019a ; OCDE, 2019b ; Thewissen et al., 2018 ; Thewissen et Van Vliet, 2019). Les personnes hautement qualifiées sur le marché du

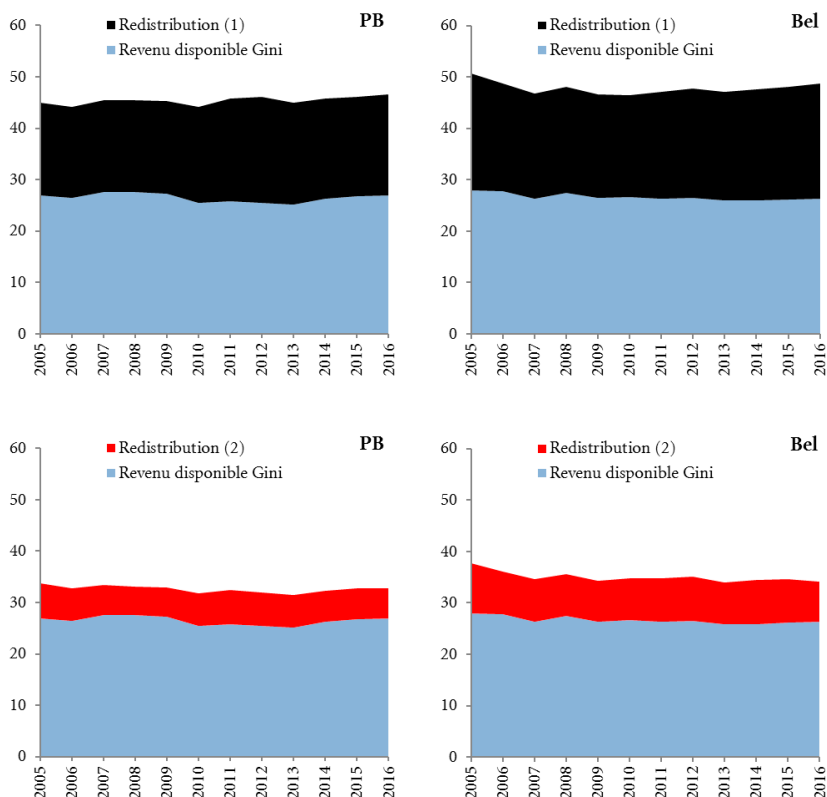


travail profitant plus de ces évolutions que les personnes peu qualifiées, les inégalités de revenus primaires se font plus importantes. Comme cette explication s'applique à tous les pays du nord-ouest de l'Europe, la question se pose de savoir pourquoi les inégalités de revenus primaires ont augmenté aux Pays-Bas, alors qu'on observe précisément une légère baisse en Belgique. Aux Pays-Bas, la mondialisation et le progrès technologique ont entraîné une plus forte flexibilisation du marché du travail que dans d'autres pays du nord-ouest de l'Europe. Cela est dû au fait qu'aux Pays-Bas, la flexibilisation du marché du travail a été facilitée par la politique publique. Des régimes fiscaux tels que la déduction pour les indépendants et l'exonération des bénéficiaires pour les PME, qui représentent toutes deux des avantages fiscaux substantiels pour les entrepreneurs indépendants, ont rendu l'activité indépendante financièrement attrayante. De cette manière, la politique publique a contribué à la croissance considérable du nombre d'entrepreneurs indépendants (OCDE, 2019c). Le groupe de personnes travaillant sur la base de contrats de travail flexibles est très hétérogène. Une part substantielle de ce groupe travaille au bas de la répartition des revenus à des tarifs bas. La croissance de cette part des contrats de travail flexibles a contribué à une augmentation des inégalités de revenus primaires ainsi qu'à une hausse du nombre de « pauvres actifs ». A titre d'illustration, la part de pauvres parmi les personnes actives est plus élevée aux Pays-Bas (5,3 %) qu'en Belgique (4,3 %) (Social en Cultureel Planbureau, 2018, p. 144), ce qui s'explique en partie par la flexibilisation du marché du travail néerlandais.

Toutefois, la Belgique a également connu des développements tels que le progrès technologique et la mondialisation, qui s'accompagnent généralement d'un écart croissant entre la salarisation des emplois pour les personnes hautement et faiblement qualifiées. Néanmoins, il semble qu'il y ait une grande stabilité dans le degré d'inégalités de revenus étant donné que le coefficient de Gini des salaires bruts des travailleurs à temps plein n'a pratiquement pas changé sur la période 1994–2010 (Cantillon et al., 2014). Les salaires minimums n'ayant guère augmenté en termes réels au cours des deux dernières décennies par rapport aux salaires bruts moyens (1 contre 14 % au cours de la période 1995–2012), l'Etat-providence belge a été confronté au défi d'augmenter dans une mesure comparable les revenus disponibles parmi les ménages actifs ayant un salaire minimum par redistribution, afin de combler l'écart croissant entre les salaires bruts moyens et les salaires minimums bruts. Dans cette optique, une politique a été menée avec des réductions ciblées des charges, des allocations familiales plus élevées pour les familles monoparentales à faibles revenus, des augmentations de certaines allocations et d'autres mesures visant à alléger les coûts du logement, des services d'utilité publique, des soins de santé, des transports et des études (Cantillon et al., 2014, p. 20). Si les chiffres confirment que cette politique a été couronnée de succès, le revenu disponible des ménages sans emploi est resté à la traîne et la politique n'est pas parvenue à élever leur minimum de moyens d'existence au seuil de pauvreté, ce qui a des implications en matière de pauvreté.

La partie inférieure de la Figure 6 montre que, dans le cas où les pensions ne seraient pas comptabilisées comme des revenus primaires, le niveau des inégalités de revenus primaires et le degré de redistribution diminuent sensiblement, tant aux Pays-Bas qu'en Belgique. La tendance est similaire dans les deux pays et ne semble pas être influencée par le choix de comptabiliser ou non les pensions.

**FIGURE 6 :** INEGALITES DE REVENUS ET REDISTRIBUTION PAR LES ALLOCATIONS SOCIALES ET LES IMPOTS DIRECTS

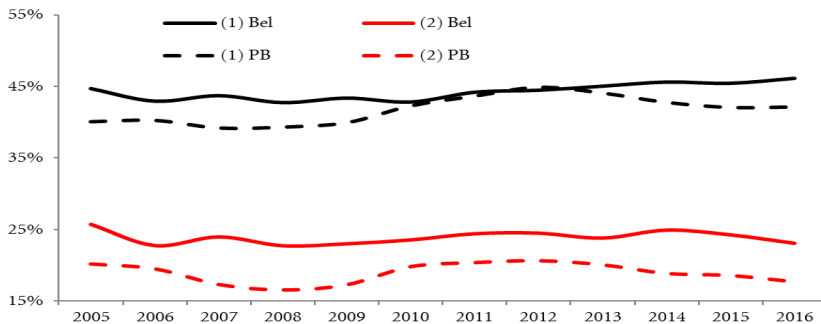


Redistribution (1) Revenu standardisé Gini avant impôts et allocations sociales, pensions comprises.

Redistribution (2) Revenu standardisé Gini avant impôts et allocations sociales, hors pensions.

Source : Eurostat et propres calculs.

Dans la Figure 7, nous comparons simplement le degré de redistribution par les allocations sociales et les impôts dans les deux pays. Pour quasiment toutes les années, la Belgique connaît un degré plus élevé de redistribution des revenus que les Pays-Bas, que les pensions soient prises en compte ou non.

**FIGURE 7 : REDISTRIBUTION PAR LES ALLOCATIONS SOCIALES ET LES IMPOTS DIRECTS AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE**

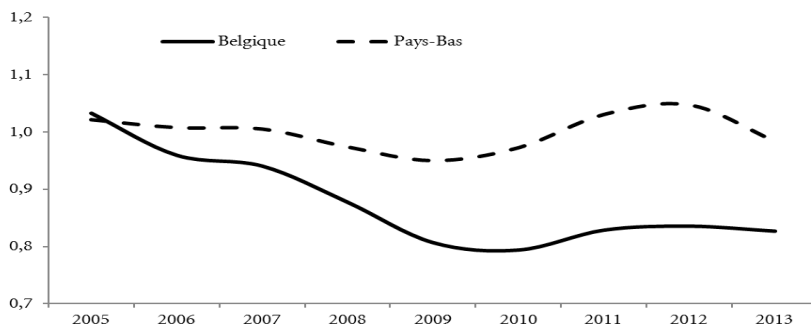
(1) Revenu standardisé Gini avant impôts et allocations sociales, pensions comprises.

(2) Revenu standardisé Gini avant impôts et allocations sociales hors pensions.

Source : EU-SILC, Eurostat et propres calculs.

Etant donné que les deux pays affichent des résultats relativement similaires en matière d'inégalités de revenus et de degré de redistribution par le biais d'accords d'Etat-providence, reste à savoir lequel des deux pays mène une politique sociale « plus efficace ». Pour ce faire, nous introduisons un *Public Policy Indicator* (PPP1) : le degré de redistribution des revenus par point de dépenses sociales nettes en pourcentage du PIB. Les données de SOCX de l'OCDE sont disponibles jusqu'à l'année de données 2013 incluse. Nous montrons PPP1 dans le cas où les pensions seraient également comptabilisées dans les allocations sociales. Il s'avère alors que les Pays-Bas ont une approche « plus efficace » que leurs voisins du sud ; voir Figure 8. Les Pays-Bas ont été chaque année « plus économes » en dépenses sociales nettes (qui sont de ce fait apparemment un peu plus axées sur le groupe cible = *targeting*), tandis que la Belgique a opté pour l'universalisme. Les Pays-Bas semblent avoir donné un peu plus d'orientation à chaque euro de dépense sociale. Ainsi, en Belgique, environ 20 % de toutes les dépenses sociales publiques aboutissent chez les 20 % de ménages les plus riches. Aux Pays-Bas, 35 % des dépenses publiques sont destinées aux 20 % de ménages les plus pauvres, contre 29 % en Belgique (Cantillon, 2018, p. 262).

**FIGURE 8 :** REDISTRIBUTION PAR LES ALLOCATIONS SOCIALES ET LES IMPOTS DIRECTS PAR POINT % DU PIB EN DEPENSES SOCIALES NETTES AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE, 2005–2013



Source : Eurostat, SOCX de l'OCDE et propres calculs.

#### 4. PAUVRETE AVANT ET APRES ALLOCATIONS SOCIALES ET IMPOTS DIRECTS AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE

De manière similaire, nous pouvons dresser un tableau de la pauvreté pour la période 1995–2016. La pauvreté suit la définition européenne selon laquelle un seuil de 60 % du revenu standardisé médian est appliqué.<sup>14</sup> La Figure 9 résume les résultats, ce qui permet de visualiser également les tendances de la pauvreté et de la redistribution via les allocations sociales et les impôts indirects.

En moyenne, la pauvreté de revenus aux Pays-Bas est inférieure de quelques points à celle de la Belgique. Les Pays-Bas enregistrent donc de meilleurs résultats sur ce point. En Belgique, la pauvreté est passée de 16,0 % en 1995 à 15,5 % en 2016, tandis qu'aux Pays-Bas, la pauvreté a augmenté de 11,0 % à 12,7 % en 2016.

En Belgique, la pauvreté avant les allocations sociales et les impôts directs a augmenté. On peut trouver une cause importante à ce phénomène dans la vulnérabilité croissante, décrite précédemment, des personnes au bas de l'échelle sociale, telles que les personnes peu qualifiées, en combinaison avec le retard des petits salaires (Cantillon et al., 2014). Le système social a finalement réduit la pauvreté en 2016 par rapport à 1995. Aux Pays-Bas, on a justement observé une légère tendance à la baisse dans le degré de redistribution, ce qui a fini par entraîner une augmentation de la pauvreté au cours de cette période.

Une évolution parallèle à cette tendance à la pauvreté est le développement des allocations d'aide sociale, qui sont directement pertinentes pour la réduction de la pauvreté. Aux Pays-Bas, le niveau d'une allocation d'aide sociale (après impôts et

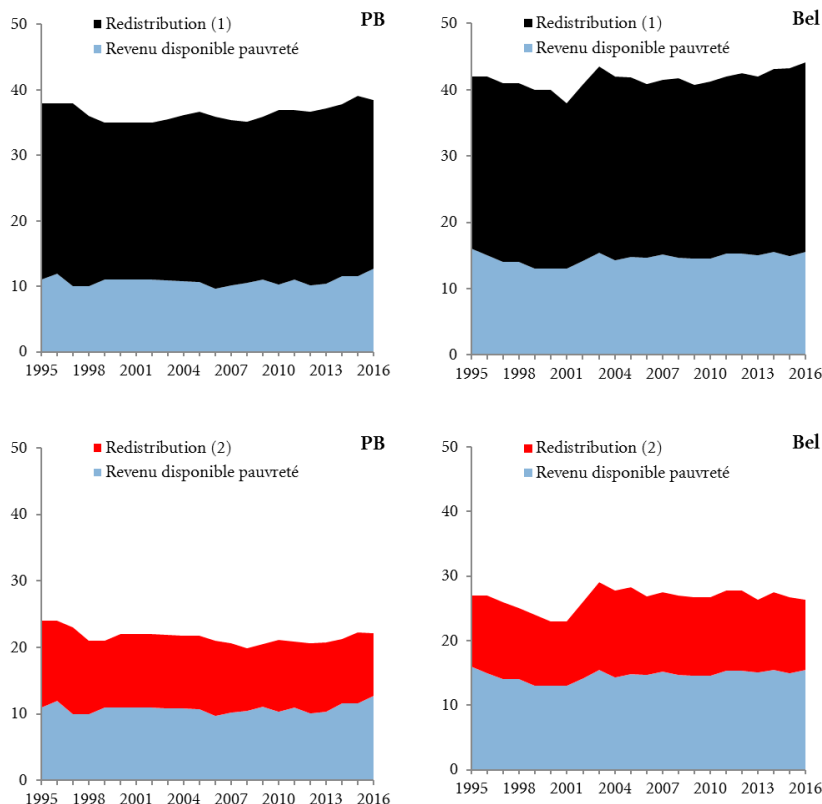
(14) Il s'agit d'une norme relative qui peut être considérée comme un critère des inégalités de revenus dans la partie inférieure de la répartition des revenus. Au niveau de l'UE, la taille du groupe dont les revenus sont insuffisants pour répondre aux besoins de base est par conséquent prise en compte.

suppléments) est légèrement supérieur à celui de la Belgique (par rapport à un revenu moyen issu du travail). Dans le même temps, le niveau de l'allocation d'aide sociale néerlandaise a baissé ces dernières décennies par rapport à un revenu moyen issu du travail, tandis que l'allocation d'aide sociale belge est restée pratiquement constante (Van Vliet et Wang, 2019, p. 59). Néanmoins, de plus en plus de familles belges semblent dépendre de l'aide sociale. La politique d'activation menée en Belgique au cours des vingt dernières années ne semble pas être parvenue à faire bénéficier de la hausse du taux d'emploi les groupes cibles vulnérables, comme les personnes peu qualifiées, les personnes issues de l'immigration, les chômeurs et les familles à faible intensité de travail. Alors que les mesures de redistribution pour les salaires minimums étaient généralement efficaces, ces groupes sont restés à la traîne (Cantillon et al., 2014 ; Cantillon, 2018).

Aux Pays-Bas, les impôts directs et les allocations sociales représentent 25,7 % de la population au-dessus du seuil de pauvreté en 2016, contre 28,7 % en Belgique. La Belgique obtient donc de meilleurs résultats sur ce point.

Dans le cas où les pensions ne seraient pas comptabilisées comme revenus primaires, le niveau des inégalités de revenus primaires et le degré de redistribution diminuent sensiblement, tant aux Pays-Bas qu'en Belgique. La tendance est similaire dans les deux pays et ne semble pas être influencée par le choix de comptabiliser ou non la pension. Voir également à ce sujet la Figure 9.

**FIGURE 9 : PAUVRETE DES REVENUS ET REDISTRIBUTION PAR LES ALLOCATIONS SOCIALES ET LES IMPOTS DIRECTS**

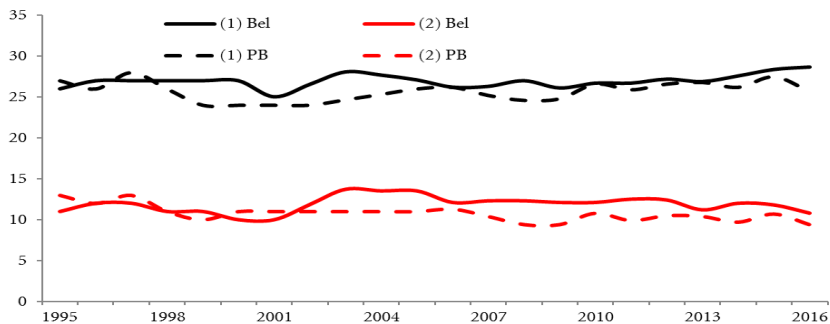


Redistribution (1) Revenu standardisé Gini avant impôts et allocations sociales, pensions *comprises*.

Redistribution (2) Revenu standardisé Gini avant impôts et allocations sociales, *hors* pensions.

Source : Eurostat et propres calculs.

Dans la Figure 10, nous nous intéressons uniquement au degré de réduction de la pauvreté par les allocations sociales et les impôts directs, c'est-à-dire le pourcentage de la population qui reste au-dessus du seuil de pauvreté grâce au système social. Pour quasiment toutes les années, la Belgique affiche un score plus élevé que les Pays-Bas, que les pensions soient prises en compte ou non.

**FIGURE 10 :** REDUCTION DE LA PAUVRETE PAR LES ALLOCATIONS SOCIALES ET LES IMPOTS DIRECTS AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE, 1995-2016

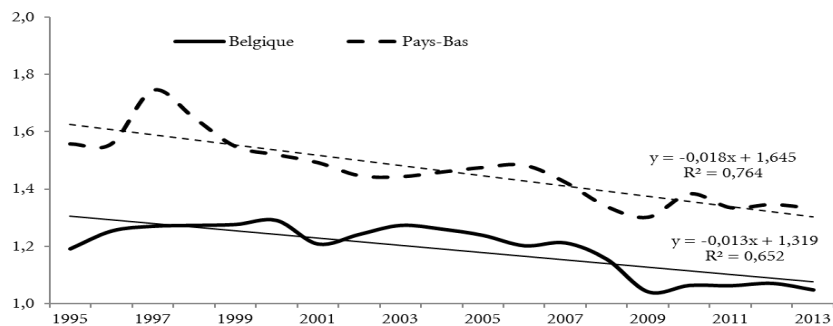
(1) Revenu standardisé Gini avant impôts et allocations sociales, pensions comprises.

(2) Revenu standardisé Gini avant impôts et allocations sociales hors pensions.

Source : Eurostat et propres calculs.

Etant donné que les deux pays affichent des résultats relativement similaires en matière de réduction de la pauvreté par le biais d'accords d'Etat-providence, la question est ici aussi de savoir lequel des deux pays mène une politique sociale « plus efficace ». Pour ce faire, nous introduisons un deuxième *Public Policy Indicator* (PPP2) : le degré de réduction de la pauvreté par point de dépenses sociales nettes en pourcentage du PIB (les données de SOCX de l'OCDE sont disponibles jusqu'en 2013 inclus). Nous montrons PPP2 dans le cas où les pensions seraient comptabilisées dans les allocations sociales. Il s'avère aussi à présent que les Pays-Bas ont une approche « plus efficace » que la Belgique ; voir Figure 11. Les Pays-Bas ont été « plus économes » en dépenses sociales, qui sont apparemment un peu plus axées sur le groupe cible (*targeting*), tandis que la Belgique a davantage opté pour l'universalisme – même si, ces dernières années, elle a de plus en plus misé sur des mesures compensatoires de coûts, telles que décrites au paragraphe 3.2. Aux Pays-Bas, le ciblage a précisément baissé ces dernières années en raison de la portée toujours plus grande de toutes sortes de suppléments. Il s'agit par exemple des suppléments pour le loyer, les soins de santé et la garde d'enfants. Ces suppléments reviennent en grande partie aux revenus moyens. Cela vaut notamment pour le supplément de garde d'enfants. Ce supplément est de plus en plus utilisé sur le plan politique pour favoriser le taux d'emploi des parents de jeunes enfants. Les bénéficiaires reviennent ainsi à des personnes actives à revenus moyens généralement plus élevés. Ce phénomène n'est pas non plus inconnu en Belgique. Ghysels et Van Lancker sont à l'origine de nombreuses publications sur l'effet Mattheus dans la garde d'enfants en Flandre (par exemple Ghysels et Van Lancker, 2010).

**FIGURE 11 : REDUCTION DE LA PAUVRETE PAR LES ALLOCATIONS SOCIALES ET LES IMPOTS DIRECTS PAR 1 % DU PIB EN DEPENSES SOCIALES NETTES AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE, 1995–2013**



Source : Eurostat, SOCX de l'OCDE et propres calculs.

## 5. CONCLUSION

Le présent article analyse la redistribution résultant des allocations sociales ainsi que du prélèvement d'impôts et de cotisations aux Pays-Bas et en Belgique pour la période 1995–2016 sur la base des données d'Eurostat sur les revenus des ménages. Les inégalités et la pauvreté des revenus primaires et disponibles ont été répertoriées, et ces résultats ont ensuite été confrontés à la taille des dépenses sociales nettes dans les deux pays.

Dans les deux Etats-providence, les inégalités de revenus initiales ont fortement diminué au cours de l'année 2016 : 42 % aux Pays-Bas et 46 % en Belgique. La réduction de la pauvreté est également considérable : 25,7 % de la population aux Pays-Bas et 28,7 % de la population en Belgique atteignent, par le biais du système social, un revenu supérieur au seuil de pauvreté de 60 % du revenu standardisé médian convenu au niveau européen.

L'Etat-providence néerlandais a atteint en 2016 une réduction plus importante des inégalités dans le trajet des revenus primaires vers les revenus secondaires, mais une réduction légèrement moindre de la pauvreté que ce n'était le cas en 2005. En Belgique, la situation est précisément inversée : une réduction moindre des inégalités de revenus, mais une réduction plus importante de la pauvreté que ce n'était le cas en 2005.

Afin de déterminer si ces performances (résultats) dans les deux pays sont liées à la taille des dépenses sociales ou à l'orientation sur les bas revenus, la réduction de la pauvreté (à la suite des allocations sociales et des impôts directs) est notamment liée au total des dépenses sociales nettes en pourcentage du PIB. En d'autres termes, cet indicateur donne une indication sur le pourcentage de la population qui reste en dehors de la pauvreté par point de pourcentage du PIB en dépenses sociales nettes. L'approche des Pays-Bas semble être « plus efficace » que celle de la Belgique. L'analyse empirique montre que les Pays-Bas ont été « plus économes » en dépenses sociales (et apparemment un peu plus axés sur le groupe cible), tandis que la Belgique a opté



pour plus d'universalisme. Les Pays-Bas semblent donner un peu plus d'orientation à chaque euro de dépenses sociales, mais ces dernières années, cette orientation est à la baisse. Le *targeting* a diminué en raison de la portée toujours plus grande de toutes sortes de suppléments. En Belgique, des mesures précisément plus ciblées ont été prises ces dernières années afin d'améliorer la position des ménages actifs avec un salaire minimum. Sur ce point également, les deux pays se sont davantage rapprochés.

Il est à noter que les effets de la sécurité sociale sur les revenus primaires ne sont pas pris en considération. Par ailleurs, cette analyse empirique ne montre pas pourquoi les allocations sociales et/ou les impôts directs sont devenus plus ou moins redistributifs. On peut s'attendre à ce qu'en cas d'augmentation des inégalités des revenus primaires, le système d'allocations sociales et d'impôts ait automatiquement un effet redistributif plus marqué en raison de la progressivité intégrée à ces systèmes. L'augmentation des inégalités des revenus primaires et de la redistribution aux Pays-Bas s'explique en partie ainsi. De même, il s'agit d'une explication partielle pour la Belgique, où aussi bien les inégalités de revenus primaires que la redistribution ont diminué depuis 2005. Cependant, plusieurs autres facteurs peuvent expliquer une partie des changements au niveau de la redistribution et des différences entre la Belgique et les Pays-Bas. Il s'agit par exemple de changements en termes de politique, de différences au niveau de l'évolution démographique, de migrations, de changements au niveau de la composition des ménages, du nombre de revenus dans les ménages, etc. De futures recherches pourront mettre en lumière l'incidence de réformes politiques spécifiques et de la démographie sur les changements au niveau de la redistribution par les États-providence.

*(Traduction)*

---

**BIBLIOGRAPHIE**

- Adema, W., Fron, P. et Ladaïque, M., Is the European Welfare State Really More Expensive?: Indicators on Social Spending, 1980-2012; and a Manual to the OECD Social Expenditure Database (SOCX), *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 124, Paris, OECD, 2011.
- Atkinson, A.B., Seeking to Explain the Distribution of Income, in J. Hills (éd.), *New Inequalities*, pp. 19-48, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- Atkinson, A.B. et Brandolini, A., Promise and Pitfalls in the Use of Secondary Data-Sets: Income Inequality in OECD Countries as a Case Study, *Journal of Economic Literature*, 39 (3), pp. 771-800, 2001.
- Been, J., Caminada, K., Goudswaard, K. et van Vliet, O.P., Public/private pension mix, income inequality, and poverty among the elderly in Europe: an empirical analysis using new and revised OECD data, *Social Policy and Administration*, 51 (7), pp. 1079-1100, 2017.
- Bergh, A., On the Counterfactual Problem of Welfare State Research: How Can We Measure Redistribution?, *European Sociological Review*, 21 (4), pp. 345-357, 2005.
- Brandolini, A. et Smeeding, T.M., Inequality: International Evidence, in S.N. Durlauf et L.E. Blume (éds.), *The New Palgrave Dictionary of Economics*, pp. 1013-1021, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.
- Brandolini, A. et Smeeding, T.M., Income Inequality in Richer and OECD Countries, in W. Salverda, B. Nolan et T.M. Smeeding (éds.), *The Oxford Handbook of Economic Inequality*, pp. 71-100, New York, Oxford University Press, 2009.
- Caminada, K. et Goudswaard, K.P., International Trends in Income Inequality and Social Policy, *International Tax and Public Finance*, 8 (4), pp. 395-415, 2001.
- Caminada, K. et Goudswaard, K.P., How Well is Social Expenditure Targeted to the Poor?, in P. Saunders et R. Sainsbury (éds.), *Social Security, Poverty and Social Exclusion in Rich and Poorer Countries*, pp. 97-112, *International Studies on Social Security*, volume 16, Mortsel, Intersentia, 2010.
- Caminada, K., Goudswaard, K., Been, J. et De Graaf-Zijl, M., De ontwikkeling van inkomensongelijkheid en inkomensherverdeling in Nederland 1990-2012, *Department of Economics Research Memorandum*, 2014.02, Leiden, 2014.
- Caminada, K., Goudswaard, K. et Knoef, M., Belasting aan de top: geen spoor van groeiende ongelijkheid, *Me Judice*, 14 mars, 2015.
- Caminada, K., Wang, J., Goudswaard, K. et Wang, C., Income inequality and fiscal redistribution in 47 LIS-countries, 1967-2014, *LIS Working Paper Series*, n° 724, 2017a.

Caminada, K., Goudswaard, K. et Been, J., Neemt de inkomensongelijkheid in Nederland toe?, in K. Chkalova, J. van Genabeek, J. Sanders et W. Smits (éd.), *Dynamiek op de Nederlandse arbeidsmarkt. De focus op ongelijkheid*, pp. 85-100, La Haye, CBS/TNO, 2017b.

Caminada, K. et Wang, J., *Leiden LIS Budget Incidence Fiscal Redistribution Dataset on Relative Income Poverty Rates*, Version 1, mai 2018, Open Access, Leiden Law School/Economics/Data, 2018.

Cantillon, B., The paradox of the social investment state: growth, employment and poverty in the Lisbon era, *Journal of European Social Policy*, 21 (5), pp. 432-449, 2011.

Cantillon, B., Van Mechelen, N., Frans, D. et Schuerman, N., *Het glazen plafond van de actieve welvaartsstaat: Twee decennia ongelijkheid, armoede en beleid, in België*, Anvers, CSB et Universiteit Antwerpen, 2014.

Cantillon, B., Overspoelt de ongelijkheidsgolf ook de Lage Landen?, *Tijdschrift voor Arbeidsvraagstukken*, 34 (2), pp. 257-263, 2018.

Danziger, S., Haveman, R. et Plotnick, R., How Income Transfer Programs Affect Work, Savings and Income Distribution: A Critical Assessment, *Journal of Economic Literature*, 19 (3), pp. 975-1028, 1981.

Decoster, A., Goedemé, T., Penne, T., Vandelannoote, D., Vanheukelom, T. et Verbist, G., 25 jaar herverdelig en adequaatheid van minimuminkomens in België, pp. 107-122, in J. Coene, P. Raeymaeckers, B. Hubeau, T. Goedemé, R. Remmen et A. Van Haarlem (éds.), *Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2018*, pp. 107-122, Louvain, Acco, 2018.

De Graaf-Zijl, M. et Ooms, T., Sociaal beleid en inkomensongelijkheid, *TPEdigitaal*, 7 (1), pp. 95-118, 2013.

Ferrarini, T. et Nelson, K., Taxation of Social Insurance and Redistribution: a Comparative Analysis of Ten Welfare States, *Journal of European Social Policy*, 13 (1), pp. 21-33, 2003.

Frick, J.R., Greer, J. et Thorbecke, E., Public transfers, income distribution and poverty in Germany and the United States, in R. Hauser et I. Becker (éds.), *The Personal Distribution of Income in an International Perspective*, pp. 176-204, Berlin, Springer-Verlag, 2000.

Fuest, C., Niehues, J. et Peichl, A., The Redistributive Effects of Tax Benefit Systems in the Enlarged EU, *Public Finance Review*, 38 (4), pp. 473-500, 2010.

Ghysels, J. et Van Lancker, W., De terugkeer van het mattheuseffect? De casus van de kinderopvang in Vlaanderen, *Tijdschrift voor Sociologie*, 31 (2), pp. 151-163, 2010.

Gillespie, W.I., Effects of Public Expenditures on the Distribution of Income, in R. Musgrave (éd.), *Essays in Fiscal Federalism*, pp. 122-186, Washington, The Brookings Institution, 1965.

Gottschalk, P. et Smeeding, T.M., Cross-National Comparisons of Earnings and Income Inequality, *Journal of Economic Literature*, 35 (2), pp. 633-687, 1997.

Gottschalk, P. et Smeeding, T.M., Empirical Evidence on Income Inequality in Industrialized Countries, in A.B. Atkinson et F. Bourguignon (éds.), *Handbook of Income Distribution*, pp. 261-308, Amsterdam, North-Holland, 2000.

Immervoll, H. et Richardson, L., Redistribution Policy and Inequality Reduction in OECD Countries: What Has Changed in Two Decades?, *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 122, Paris, OCDE, 2011.

Jesuit, D.K. et Mahler, V.A., Comparing Government Redistribution across Countries: The Problem of Second-Order Effects, *Social Sciences Quarterly*, 91 (5), pp. 1390-1404, 2010.

Jesuit, D. et Mahler, V., Fiscal Redistribution in Comparative Perspective: Recent Evidence from the Luxembourg Income Study (LIS) Data Centre, in M. Buggeln, M. Daunton et A. Nützenadel (éds.), *The Political Economy of Public Finance: Taxation, State Spending and Debt since the 1970s*, pp. 177-198, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

Kakwani, N., *Analyzing Redistribution Policies: A Study Using Australian Data*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

Kakwani, N.C., Measurement of Tax Progressivity: An International Comparison, *Economic Journal*, 87 (345), pp. 71-80, 1977a.

Kakwani, N.C., Applications of Lorenz Curves in Economic Analysis, *Econometrica*, 45 (3), pp. 719-727, 1977b.

Kenworthy, L. et Pontusson, J., Rising Inequality and the Politics of Redistribution in Affluent Countries, *Perspectives on Politics*, 3 (3), pp. 449-471, 2005.

Kim, H., Do Welfare States Reduce Poverty? A Critical Shortcoming in the Standard Analysis of the Anti-Poverty Effect of Welfare States, *LIS Working Paper Series*, n° 233, 2000.

Korpi, W. et Palme, J., The Paradox of Redistribution and Strategies of Equality: Welfare State Institutions, Inequality, and Poverty in the Western Countries, *American Sociological Review*, 63 (5), pp. 661-687, 1998.

Lambert, P.J., *The Distribution and Redistribution of Income: A Mathematical Analysis*, Manchester, Manchester University Press, 1993.

LIS Cross-National Data Center in Luxembourg, Luxembourg Income, *LIS Key Figures and LIS micro datasets*, Luxembourg (www.lisproject.org), 2017.

Morelli, S., Smeeding, T. et Thompson, J., Post-1970 Trends in Within-Country Inequality and Poverty: Rich and Middle Income Countries, in A.B. Atkinson et F. Bourguignon (éds.), *Handbook of Income Distribution*, pp. 593-696, New York, Elsevier, 2015.

Musgrave, R.A. et Thin, T., Income Tax Progression, 1929-48, *Journal of Political Economy*, 56 (6), pp. 498-514, 1948.

Musgrave, R.A., Case, K.E. et Leonard, H.B., The Distribution of Fiscal Burdens and Benefits, *Public Finance Quarterly*, 2 (3), pp. 259-311, 1974.

Nolan, B. et Marx, I., Economic Inequality, Poverty, and Social Exclusion, in W. Salverda, B. Nolan et T.M. Smeeding (éds.), *The Oxford Handbook of Economic Inequality*, pp. 315-341, New York, Oxford University Press, 2009.

OCDE, *Growing Unequal? Income Distribution and Poverty in OECD Countries*, Paris, OCDE, 2008.

OCDE, *Divided We Stand: Why Inequality Keeps Rising*, Paris, OCDE, 2011.

OCDE, *In It Together: Why Less Inequality Benefits All*, Paris, OCDE, 2015.

OCDE, Income redistribution through taxes and transfers across OECD countries, *OECD Economics Department Working Papers* (O. Causa en M. Hermansen), n° 1453, Paris, OCDE, 2017.

OCDE, *Under Pressure: The Squeezed Middle Class*, Paris, OCDE, 2019a.

OCDE, *The Future of Work. OECD Employment Outlook 2019*, Paris, OCDE, 2019b.

OCDE, *OECD Input to the Netherlands Independent Commission on the Regulation of Work*, Paris, OCDE, 2019c.

Piketty, T., *Capital in the Twenty-First Century*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2014.

Plotnick, R., The Redistributive Impact of Cash Transfers, *Public Finance Quarterly*, 12 (1), pp. 27-50, 1984.

Ravallion, M., The Luxembourg Income Study, *The Journal of Economic Inequality*, 13 (4), pp. 527-547, 2015.

Reynolds, M. et Smolensky, E., Post Fisc Distributions of Income 1950, 1961 and 1970, *Public Finance Quarterly*, 5 (4), pp. 419-438, 1977.

Ringen, S., Households, Standard of Living and Inequality, *Review of Income and Wealth*, 37 (1), pp. 1-13, 1991.

Smeeding, T.M., Changing Income Inequality in OECD Countries: Updated Results from the Luxembourg Income Study (LIS), in R. Hauser et I. Becker (éds.), *The Personal Distribution of Income in an International Perspective*, pp. 205-224, Berlin, Springer-Verlag, 2000.

Smeeding, T.M., Twenty Years of Research in Income Inequality, Poverty and Redistribution in the Developed World: Introduction and Overview, *Socio-Economic Review*, 2 (2), pp. 149-163, 2004.

Smeeding, T. et Latner, J.P., PovcalNet, WDI and 'All the Ginis': a critical review, *The Journal of Economic Inequality*, 13 (4), pp. 603-628, 2015.

Smolensky, E., Hoyt, W. et Danziger, S., A Critical Survey of Efforts to Measure Budget Incidence, in H.M. van de Keren et B.L. Wolfe (éds.), *The Relevance of Public Finance for Policy-Making*, pp. 165-179, Detroit, Wayne State University Press, 1987.

Sociaal en Cultureel Planbureau, *Voorzieningen verdeeld. Profijt van de overheid*, La Haye, SCP, 2017.

Sociaal en Cultureel Planbureau, *Als werk weinig opbrengt. Werkende armen in vijf Europese landen en twintig Nederlandse gemeenten*, La Haye, SCP, 2018.

Thewissen, S., Van Vliet, O. et Wang, C., Taking the sector seriously: Data, developments and drivers of intrasectoral earnings inequality, *Social Indicators Research*, 138 (3), pp. 1023-1048, 2018.

Thewissen, S. et Van Vliet, O., Competing with the Dragon: Employment effects of Chinese trade competition in 17 sectors across 18 OECD countries, *Political Science Research and Methods*, 7 (2), pp. 215-232, 2019.

Van Vliet, O., Been, J., Caminada, K. et Goudswaard, K., Pension Reform and Income Inequality among the Elderly in 15 European Countries, *International Journal of Social Welfare*, 21 (S1), pp. S8-S21, 2012.

Van Vliet, O. et Wang, C., Social Investment and Poverty Reduction: A comparative Analysis across Fifteen European Countries, *Journal of Social Policy*, 44 (3), pp. 611-638, 2015.

Van Vliet, O. et Wang, J., The Political Economy of Social Assistance and Minimum Income Benefits: A Comparative Analysis across 26 OECD Countries, *Comparative European Politics*, 17 (1), pp. 49-71, 2019.

Van der Veen, R., Sociale zekerheid in een open samenleving, in P. van Lieshout (réd.), *Sociale (on)zekerheid. De voorziene toekomst*, pp. 89-112, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2016.

Verbist, G. et Matsaganis, M., The Redistributive Capacity of Services in the European Union, in B. Cantillon et F. Vandenbroucke (éds.), *Reconciling Work and Poverty Reduction; How successful are European Welfare States?*, pp. 195-211, Oxford, Oxford University Press, 2014.

Vrooman, J.C., *Taking part in uncertainty; The significance of labour market and income protection reforms for social segmentation and citizens' discontent*, La Haye/Utrecht, SCP et Utrecht University, 2016.

Wang, C., Caminada, K. et Goudswaard, K., The Redistributive Effect of Social Transfer Programs and Taxes: A Decomposition Across Countries, *International Social Security Review*, 65 (3), pp. 27-48, 2012.

Wang, C., Caminada, K. et Goudswaard, K., Income distribution in 20 countries over time, *International Journal of Social Welfare*, 23 (3), pp. 262-275, 2014.

Wang, J. et Caminada, K., *Leiden LIS Budget Incidence Fiscal Redistribution Dataset on Income Inequality*, Version 1, novembre 2017, Open Access, Leiden Law School/Economics/Data, 2017.

## TABLE DES MATIERES

**REDISTRIBUTION DES REVENUS ET REDUCTION DE LA PAUVRETE PAR LES ALLOCATIONS SOCIALES ET LES IMPOTS EN BELGIQUE ET AUX PAYS-BAS**

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>285</b>
<b>2.</b>	<b>METHODE D'ETUDE</b>	<b>286</b>
2.1.	INTRODUCTION . . . . .	286
2.2.	LA MESURE DES EFFETS REDISTRIBUTIFS DES IMPOTS DIRECTS ET DES ALLOCATIONS SOCIALES	287
2.3.	QUELS PROGRAMMES ? . . . . .	289
2.4.	DONNEES EUROSTAT . . . . .	290
2.5.	DEPENSES CONSACREES A LA POLITIQUE SOCIALE . . . . .	294
<b>3.</b>	<b>RESULTATS POUR LA REPARTITION/REDISTRIBUTION DES REVENUS</b>	<b>296</b>
3.1.	TENDANCES AU NIVEAU DE LA REPARTITION DU REVENU DISPONIBLE SUR UNE PERIODE UN PEU PLUS LONGUE . . . . .	296
3.2.	TENDANCES AU NIVEAU DE LA REPARTITION DES REVENUS PRIMAIRES ET DU REVENU DISPONIBLE AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE DEPUIS 2005. . . . .	299
<b>4.</b>	<b>PAUVRETE AVANT ET APRES ALLOCATIONS SOCIALES ET IMPOTS DIRECTS AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE</b>	<b>303</b>
<b>5.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>307</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>309</b>